

Bruxelles, le 31 juillet 2023  
(OR. en)

---

---

Dossier interinstitutionnel:  
2023/0288(COD)

---

---

12258/23  
ADD 1

SOC 560  
EMPL 393  
CODEC 1461  
STATIS 50  
ECOFIN 812

#### NOTE DE TRANSMISSION

---

Origine: Pour la secrétaire générale de la Commission européenne,  
Madame Martine DEPREZ, directrice

Date de réception: 28 juillet 2023

Destinataire: Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de  
l'Union européenne

---

N° doc. Cion: COM(2023) 459 final ANNEX

---

Objet: ANNEXE de la proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT  
EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif aux statistiques européennes du  
marché du travail concernant les entreprises, abrogeant le règlement  
(CE) n° 530/1999 du Conseil et les règlements (CE) n° 450/2003 et (CE)  
n° 453/2008 du Parlement européen et du Conseil

---

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2023) 459 final ANNEX.

---

p.j.: COM(2023) 459 final ANNEX



Bruxelles, le 28.7.2023  
COM(2023) 459 final

ANNEX

**ANNEXE**

**de la proposition de**

**RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL**

**relatif aux statistiques européennes du marché du travail concernant les entreprises,  
abrogeant le règlement (CE) n° 530/1999 du Conseil et les règlements (CE) n° 450/2003  
et (CE) n° 453/2008 du Parlement européen et du Conseil**

{SEC(2023) 295 final} - {SWD(2023) 265 final} - {SWD(2023) 266 final}

## ANNEXE

### **Domaines, thèmes et thèmes détaillés; périodicité de la transmission de données, périodes de référence et date limite de transmission des données par thème**

Domaine	Thème	Thème détaillé	Périodicité	Période de référence	Date limite de transmission des données <sup>(1) (2)</sup>	Première période de référence
Salaires	Structure des salaires	Salaires <i>Salaires annuels et mensuels totaux et tous leurs composants, et salaires horaires payés à chaque salarié de l'échantillon.</i>	Tous les quatre ans	Année civile	T+16 mois	2026
		Caractéristiques de l'employeur <i>Informations économiques, juridiques, géographiques et relatives à l'emploi sur l'unité locale à laquelle chaque salarié de l'échantillon est rattaché, et sur son entreprise.</i>				
		Caractéristiques du salarié <i>Informations démographiques, éducationnelles, contractuelles et professionnelles individuelles sur chaque salarié de l'échantillon.</i>				
		Périodes de travail <i>Informations relatives aux périodes de travail rémunérées pour chaque salarié de l'échantillon</i>				
		Éléments techniques de l'enquête <i>Informations sur l'échantillonnage et la collecte de données pour chaque salarié de</i>				

		<i>l'échantillon et son employeur (par exemple, pondérations).</i>				
	Écart de rémunération entre les femmes et les hommes	Salaires horaires <i>Salaires horaires des salariés féminins et masculins par principales caractéristiques de l'employeur et du salarié et différences relatives correspondantes entre les salaires horaires des salariés féminins et masculins.</i>	Chaque année	Année civile	T+13 mois	2026
		Salariés <i>Nombre de salariés féminins et masculins par caractéristiques de l'employeur et du salarié</i>				
Coût de la main-d'œuvre	Structure du coût de la main-d'œuvre	Coût de la main-d'œuvre <i>Coût total supporté par l'employeur pour l'emploi de la main-d'œuvre et composants de ce coût</i>	Tous les quatre ans	Année civile	T+18 mois	2028
		Heures travaillées <i>Heures réellement travaillées par principaux types de salariés</i>				
		Heures payées <i>Heures payées par principaux types de salariés</i>				
		Salariés <i>Nombre de salariés par principaux types</i>				
		Unités locales <i>Informations sur les unités locales dans l'échantillon</i>				
Indice du coût de la main-d'œuvre	Indice trimestriel du coût de la main-d'œuvre par heure travaillée	Tous les trimestres	Trimestres civils	- Estimations précoces: T+45 jours - Données	Premier trimestre de 2026	

		<i>Indice trimestriel du coût de la main-d'œuvre par heure travaillée, par type de coût; série chronologique non corrigée et corrigée</i>			définitives: T+65 jours	
		<i>Indice trimestriel du coût de la main-d'œuvre total Série chronologique non corrigée et corrigée.</i>				
		<i>Indice trimestriel des heures travaillées Série chronologique non corrigée et corrigée.</i>				
		<i>Coût annuel de la main-d'œuvre Niveaux de coût annuel de la main-d'œuvre (pondérations) par type de coûts.</i>	Chaque année	Année civile	Fin du premier trimestre de l'année T+1 + 65 jours	
Demande de main-d'œuvre	Emplois vacants	<i>Postes vacants Information sur les postes vacants enregistrés; série chronologique non corrigée et corrigée</i>	Tous les trimestres	Trimestres civils	- Estimations précoces: T+45 jours - Données définitives: T+70 jours	Premier trimestre de 2026
		<i>Postes occupés Information sur les postes occupés enregistrés; série chronologique non corrigée et corrigée</i>				

- 1) Après la fin de la période de référence «T».
- 2) Lorsque les dates limites susmentionnées tombent un samedi ou un dimanche, la date limite effective est le lundi suivant avant minuit (HEC).